

Communiqué de presse

Risque routier, fatigue, stress, pollution... Comment les entreprises font-elles face à ces risques ?

Dans une entreprise dont le métier n'est pas le transport, un salarié peut effectuer jusqu'à cinq heures de déplacement par jour (trajet domicile – travail et mission compris). Cette mobilité professionnelle quotidienne est une source de pollution mais aussi de fatigue et de stress à l'origine de risques professionnels (accident de trajet, de mission...). Comment les grandes entreprises aujourd'hui majoritairement impliquées dans une politique RSE allient la prévention de tous ces risques ? IFOP¹ a interrogé 500 grandes entreprises pour l'Assurance Maladie – Risques Professionnels. Ce sondage montre que si elles se préoccupent du bien-être de leurs salariés et d'environnement, elles sont encore trop peu nombreuses à mener des démarches de prévention globale alliant sécurité au travail et développement durable.

Une majorité d'entreprises est engagée dans une politique RSE mais pas encore dans une démarche alliant santé au travail et préservation de l'environnement

Alors que 80 % des entreprises interrogées se disent engagées dans une politique de développement durable (DD) ou de responsabilité sociétale et environnementale (RSE), seules 18 % ont mis en place des plans de déplacements d'entreprises (PDE ou PDIE)² et 34 % n'en voient pas l'intérêt. Les personnes interrogées attribuent la mise en place de ces PDE aux directions RH et qualité/santé à 30 %, loin devant les Directions DD/RSE citées à 11 %, alors même qu'ils nécessitent une réflexion concertée avec toutes les parties prenantes pour réorganiser tous les déplacements au sein de l'entreprise.

L'Assurance Maladie - Risques Professionnels propose cette démarche globale de prévention

Pour les entreprises interrogées, les partenaires jugés légitimes pour les accompagner dans une démarche globale alliant les aspects environnementaux et de santé et sécurité au travail sont à 50 % les Caisses régionales de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels, devant les collectivités locales (29%) et les autres acteurs du territoire. Pourtant, mener une approche globale de prévention des déplacements professionnels demande des compétences multiples et complémentaires à la fois au sein de l'entreprise (directions RH, santé et sécurité au travail, développement durable) et des acteurs du territoire et de l'environnement (collectivités locales, ADEME...).

L'Assurance Maladie – Risques Professionnels qui travaille depuis plus de 10 ans avec tous les acteurs publics et privés concernés par le risque routier professionnel propose une approche innovante de prévention, celle d'une « Mobilité & Sécurité durables ». En partenariat avec le ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement et son réseau scientifique et technique (ADEME, CERTU...) un cahier des charges commun sera proposé aux entreprises pour leur permettre d'élaborer leur plan de déplacement inter-entreprises en alliant préservation de l'environnement, santé et sécurité au travail. Pour informer les entreprises sur cette nouvelle approche, **l'Assurance Maladie – Risques Professionnels organise aujourd'hui 9 février un colloque destiné aux directions RH, santé et sécurité au travail et développement durable.**



Contact presse : L'Assurance Maladie – Risques Professionnels

Eve BLONDEL, 01 72 60 20 29, eve.blondel@cnamts.fr

¹ Sondage réalisé par téléphone auprès de 501 dirigeants d'entreprises (méthode des quotas) du 28 novembre au 7 décembre 2011
<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/>

² Le PDE ou le PDIE est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements professionnels tels que : mise en œuvre de transports collectifs, organisation du travail et des horaires, aménagement des accès des entreprises et des infrastructures, actions de sensibilisation...